

FEDERATION DU SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS
DU DEPARTEMENT DE L'HERAULT

3 RUE DES CATALPAS
34 075 MONTPELLIER CEDEX 3

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS AU 31/12/2024

Aux membres de la Fédération du Secours Populaire Français du département de l'Hérault,

1. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fédération du Secours Populaire Français du département de l'Hérault, relatifs à l'exercice clos le 31/12/2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Fédération à la fin de cet exercice.

2. FONDEMENT DE L'OPINION

2.1. Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

2.2. Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/01/2024 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

2.3. Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous vous informons que les données figurant dans la partie « Présentation de l'Association » n'ont pas fait l'objet d'un contrôle de notre part.

3. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Nous avons vérifié que les modalités retenues pour l'élaboration des comptes annuels, du Compte par Origine de Destination et du compte d'emploi annuel des ressources, sont conformes au plan comptable interne de l'Union du Secours Populaire Français et aux règles de gestion validées par son conseil d'administration, en respect des réglementations en vigueur, ainsi qu'aux dispositions du règlement CRC 2018-06 et qu'elles ont été correctement appliquées.

Nos contrôles ont porté sur l'ensemble des cycles et plus particulièrement sur les cycles ressources/contributeurs, trésorerie, charges et contribution volontaire en nature en raison de l'importance de ces postes. Les sondages et les contrôles effectués ont contribué à l'expression de notre opinion.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4. VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

A la date de signature du présent rapport, nous n'avons pas eu connaissance des documents à caractère financier remis par le trésorier, en vue de l'Assemblée Générale.

5. RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LA GOUVERNANCE DE LA FEDERATION RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'entité ou de cesser son activité.

Les comptes annuels sont arrêtés par le Comité Départemental.

6. RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre entité.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à PARIS,

Signé par Veronique Brault
Le 03/06/2025

ID: tx_AoAwrKKI9vOg



Veronique BRAULT

Commissaire aux Comptes



Bilan

Fédération de l'HERAULT - FED GL 034 0 00000 000057

Exercice : 2024

En Euros	Montant brut	Amortissements et dépréciations	Montant net 2024	Montant net 2023	En Euros	Année 2024	Année 2023
Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	Fonds propres sans droit de reprise	274 312	274 312
Frais d'établissement	0	0	0	0	Fonds propres avec droit de reprise	0	0
Donations temporaires d'usufruit	0	0	0	0	Ecarts de réévaluation	0	0
Autres immobilisations incorporelles	0	0	0	0	Projet associatif et réserves	113 530	63 530
Avances et acomptes sur immobilisations incorp.en cours	0	0	0	0	Report à nouveau	410 369	387 349
Immobilisations corporelles	481 929	353 630	128 299	78 722	Excédent ou déficit de l'exercice	- 66 756	73 019
Terrains	0	0	0	0	Situation nette (sous-total)	731 454	798 210
Agencements et aménagements de terrains	0	0	0	0	Subventions d'investissement	27 208	37 963
Constructions	13 720	13 720	0	0	I. Fonds propres	758 661	836 174
Installations techniques, matériel et outillage industriels	90 278	77 788	12 490	14 759	Ecarts de combinaison	0	0
Autres immobilisations corporelles:	348 133	262 122	86 011	63 963	II. Ecart de combinaison	0	0
Installations générales, agencements divers	151 856	120 253	31 603	34 819	Fonds reportés liés aux legs ou donations	0	0
Matériel de transport	156 036	110 893	45 143	22 546	Fonds dédiés	153 357	193 710
Matériel de bureau et informatique	36 182	28 613	7 569	4 246	III. Fonds reportés et dédiés	153 357	193 710
Mobiliier	4 058	2 363	1 695	2 352	Provisions pour risques	0	0
Avances et acomptes sur immobilisations corp. en cours	29 799	0	29 799	0	Provisions pour charges	0	0
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	0	0	0	0	IV. Provisions	0	0
Immobilisations financières	6 712	0	6 712	6 712	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	0	545
Autres titres immobilisés	0	0	0	0	Emprunts et dettes financières diverses SPF	0	0
Prêts	0	0	0	0	Emprunts et dettes financières diverses hors SPF	0	0
Autres	6 712	0	6 712	6 712	Avances et acomptes reçus sur commandes	0	0
I. Actif immobilisé	488 642	353 630	135 012	85 434	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	275 863	205 073
Stocks et en cours	943	0	943	0	Dettes des legs ou donations	0	0
Autres approvisionnements	0	0	0	0	Dettes fiscales et sociales	69 645	86 551
Marchandises	943	0	943	0	Dettes sur immobilisations	17 069	0
Créances	277 380	0	277 380	387 333	Autres dettes (dont charges à payer)	40 574	39 260
Avances et acomptes versés sur commandes	0	0	0	0	Produits constatés d'avance	72 000	104 000
Créances clients et comptes rattachés	67 201	0	67 201	78 710	V. Dettes	475 150	435 430
Créances reçues par legs ou donations	0	0	0	0	VI. Ecarts de conversion Passif		
Autres créances (dont produits à recevoir)	210 179	0	210 179	308 622	TOTAL DU PASSIF (I+II+III+IV+V+VI)	1 387 169	1 465 314
Disponibilités	950 584		950 584	969 764			
Valeurs mobilières de placement et FNS	23 251	0	23 251	22 783			
Charges constatées d'avance	0	0	0	0			
II. Actif circulant	1 252 157	0	1 252 157	1 379 879			
III. Ecarts de conversion Actif							
TOTAL DE L'ACTIF (I+II+III)	1 740 799	353 630	1 387 169	1 465 314			

Edité le : 29/04/2025



Compte de résultat

Exercice : 2024

Fédération de l'HERAULT

En Euros	Année 2024	Année 2023
I- PRODUITS D'ACTIVITE		
Cotisations		
Vente de biens et services	173 746	172 274
<i>dont ventes de dons en nature</i>	0	0
<i>dont parrainages</i>	0	0
Produits de tiers financeurs	1 457 949	1 520 933
Concours publics et subventions d'exploitation	395 083	544 832
Ressources liées à la générosité du public	498 603	465 957
<i>Dons manuels</i>	453 224	426 907
<i>Mécénats</i>	45 379	39 050
<i>Legs, donations et assurances-vie</i>	0	0
<i>Autres produits liés à la GP</i>	0	0
Contributions financières	564 263	510 144
Reprises sur provisions et transferts de charges	2 951	30 559
Utilisations des fonds dédiés	139 470	23 709
Autres produits	345 300	375 070
<i>Participations des destinataires de la solidarité</i>	236 783	257 736
<i>Produits d'initiatives</i>	108 518	113 655
<i>Autres</i>	0	3 679
I - Produits d'activité	2 119 416	2 122 544
II- CHARGES D'ACTIVITE		
Achats de matières premières et autres approvisionnements	0	0
Achats de marchandises, matériels et fournitures	599 891	481 590
Variations de stock	- 943	0
Autres achats	60 319	58 607
Services extérieurs	200 570	197 835
Autres services extérieurs	273 122	223 624
Aides financières et quotes-parts de générosité du public reversées	344 522	288 872
Impôts, taxes et versements assimilés	11 131	12 839
Salaires et traitements	374 248	426 278
Charges sociales	131 916	128 678
Dotations aux amortissements et aux dépréciations :	36 239	33 720
- <i>sur immobilisations</i>	36 239	33 720
- <i>sur immobilisations destinées à être cédées</i>	0	0
- <i>sur actif circulant</i>	0	0
- <i>pour risques et charges</i>	0	0
Autres charges	59 989	58 668
Reports en fonds dédiés	99 117	150 777
II - Charges d'activité	2 190 121	2 061 486
Résultat d'activité	- 70 705	61 058



Compte de résultat

Exercice : 2024

Fédération de l'HERAULT

En Euros	Année 2024	Année 2023
III- PRODUITS FINANCIERS		
Revenus des placements, intérêts et produits assimilés	468	455
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges	0	0
Différences positives de change	0	0
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	0	0
III - Produits financiers	468	455
IV- CHARGES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées	7	42
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	0	0
Différences négatives de change	0	0
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	0	0
IV - Charges financières	7	42
Résultat Financier	461	413
V- PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	9	8 514
Produits exceptionnels sur opérations en capital	10 756	11 189
Reprises sur provisions et transferts de charges	0	0
V - Produits exceptionnels	10 765	19 703
VI- CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	7 278	8 155
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	0	0
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	0	0
VI - Charges exceptionnelles	7 278	8 155
Résultat Exceptionnel	3 487	11 548
VII - Ecart de combinaison	0	0
VII - Ecart de combinaison	0	0
Résultat Combinaison	0	0
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+5)	2 130 649	2 142 702
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI)	2 197 405	2 069 683
EXCEDENT OU DEFICIT (total des produits - total des charges)	- 66 756	73 019
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Bénévolat	1 450 387	1 435 261
Prestations en nature	82 059	257 276
Dons en nature	2 364 312	2 598 498
Total	3 896 757	4 291 035
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Bénévolat	1 450 387	1 435 261
Prestations en nature	82 059	257 276
Secours en nature	2 364 312	2 598 498
Total	3 896 757	4 291 035



ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

Montants exprimés en euros
Exercice clos au 31 décembre 2024



I. PRESENTATION DE L'ASSOCIATION

OBJET SOCIAL DE L'ENTITE ET PERIMETRE DES MISSIONS SOCIALES

Jour après jour, ici comme ailleurs, le Secours populaire, association reconnue d'utilité publique, agit pour un monde plus juste et plus solidaire, en permettant à chacun de s'émanciper et trouver sa place de citoyen, là où il vit, travaille ou étudie. Issu du peuple, animé par lui, mobilisé pour lui, le Secours populaire promeut une relation d'égal à égal véritablement unique et un accueil inconditionnel. Présent partout, au bout de la rue comme au bout du monde avec son réseau de partenaires, il valorise systématiquement l'initiative comme mode d'action. Il peut ainsi agir tout de suite pour soulager ceux qui souffrent : actions d'urgence pour pallier les problèmes immédiats, actions dans la durée, parce que l'homme doit être pris en compte dans toutes ses dimensions.

Bénévoles comme partenaires, entreprises et donateurs, adultes comme enfants dès le plus jeune âge... tout le monde est invité à passer à l'action et chacun apprend à s'émanciper, à tourner la page, à vivre la solidarité jour après jour.

Ancré sur la vision d'un monde plus solidaire, le Secours populaire s'abstient de tout clivage : il rassemble au contraire et crée du lien autour des valeurs partagées. Son engagement est un combat. Un mode d'action. Il est sur le pont. Là où ça bouge. Là où ça compte. Il a, tout naturellement, un rôle de vigie vis-à-vis des pouvoirs publics.

MOYENS MIS EN OEUVRE

Le Secours populaire est une association de terrain, indépendante et décentralisée.

En France comme dans le monde entier, il agit là où vivent, travaillent ou étudient les acteurs locaux, animés par ses valeurs. Construite au fil du temps, son organisation a été conçue pour laisser s'exprimer toute la diversité des réalités locales :

- À l'étranger, l'action est menée par son réseau d'organisations partenaires indépendantes, attachées à permettre à chacun de trouver sa place de citoyen et de s'émanciper.
- En France, l'indépendance de l'association est tout aussi grande quel que soit l'échelon considéré. Les comités, fédérations disposent ainsi d'une totale autonomie d'action et de gestion dans le respect des règles et orientations communes. Ils constituent d'ailleurs des entités juridiques.

Fédération de l'HERAULT

La fédération constitue l'échelon départemental. Comme son nom l'indique, elle fédère les comités du Secours populaire actifs sur son territoire comme tous les collecteurs-animateurs bénévoles du département, qu'ils aient constitué ou non un comité local. Elle cherche aussi à en créer d'autres et anime l'ensemble des antennes. Elle coordonne et développe les actions du Secours populaire sur le département. Elle est dirigée par le comité départemental, élu tous les deux ans lors du congrès départemental.



Les antennes Fédérales : 12 en 2024

L'antenne est un relais du mouvement animé à l'échelle d'un quartier, d'un village, d'un lieu de travail ou d'études, d'une association sportive ou culturelle, par un petit groupe d'animateurs-collecteurs bénévoles. Elle n'est pas une entité juridique et dépend, suivant les cas, d'un comité ou d'une fédération. Son rôle est d'organiser la collecte des ressources financières et matérielles et de participer ainsi concrètement à la mise en œuvre d'actions de solidarité en France, en Europe et dans le monde.

Les comités : 15 en 2024

Actif à l'échelle d'une ville, d'un canton ou encore d'une entreprise ou d'un établissement, le comité ; association déclarée en préfecture, est le fondement de la vie démocratique du Secours populaire. Il rassemble les animateurs-collecteurs bénévoles, organise la collecte des ressources financières et matérielles et met en œuvre tous ses projets dans le respect des orientations communes, sur son territoire comme au-delà, en lien avec d'autres comités ou fédérations.

Les donateurs : + de 3 500 en 2024

Les donateurs au Secours populaire sont des acteurs à part entière de l'association. Détenteurs d'une carte de donateur renouvelée tous les ans, quelle que soit la nature ou le montant de leurs dons, ils ont une voix consultative lors des Assemblées générales des comités et congrès des fédérations et sont invités à toutes les grandes initiatives et temps forts du mouvement.

Les moyens humains bénévoles, pivots du mouvement : **+ de 1 400 en 2024**

Attachés à développer la solidarité ici comme ailleurs, plus de 81 000 « animateurs-collecteurs-bénévoles » sont présents dans toute la France métropolitaine, en Outre-mer, en Europe et dans le monde. Ils constituent le « cœur du cœur » du mouvement. Leur implication en son sein fait d'eux, tout à la fois, des bénévoles, des animateurs et des collecteurs.

- Bénévoles, parce qu'ils ont librement choisi d'offrir une part de leur temps libre.
- Animateurs, parce que ce sont eux qui agissent pour aider et accompagner les personnes, organisent des événements pour faire grandir la solidarité, reçoivent des enfants en vacances, gèrent l'association, recrutent et forment d'autres bénévoles...
- Collecteurs, parce qu'ils sollicitent et obtiennent des dons de toutes natures, ou mobilisent pour que d'autres les collectent...

Les moyens humains salariés : **13 (au 31 Décembre 2024)**

Ils participent à développer les actions du Secours populaire français qu'il s'agisse de missions d'animation directement liées à nos missions sociales ou de support dans les domaines administratifs et de gestion.



II. FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE

L'année 2024 a été fortement impacté par :

- Une forte augmentation des achats alimentaires par la Centrale de Collectage alimentaire de la Fédération + 30% par rapport à 2023. Ceci a été possible avec l'enveloppe reversé par le SPF NATIONAL sur les Fonds "MIEUX MANGER POUR TOUS".
- La continuité du Solidaribus dans les zones blanche du haut du département, bien que subventionné, on aussi eu un impact sur le budget.
- La sixième édition du Solid' Art nous a permis de récolter 116 000€ de dons + 30% par rapport à 2023, ce qui nous a permis de développer des projets vacances, sorties culturelles et aide au financement de licences sportives.
- Les aides versées à l'international a plus que doublé entre 2023 et 2024, intervention dans de nouveaux projets

III. PRINCIPE, REGLES ET METHODES COMPTABLES

PRESENTATION DES COMPTES

Les documents dénommés états financiers comprennent :

- ☐ Le bilan,
- ☐ Le compte de résultat,
- ☐ L'annexe des comptes.

METHODE GENERALE

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de Commerce et du plan comptable général. Les éléments inscrits en comptabilité sont évalués selon la méthode du coût historique.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels et notamment les règlements ANC 2014-03 et ANC 2018-06 (précisés et amendés par les règlements 2020-08, 2021-02 et 2022-04) du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Le SPF dispose, pour la production de ses comptes annuels, de son propre plan comptable et de règles de gestion validées par son conseil d'administration applicable à l'ensemble de l'Union ; en respect des réglementations en vigueur.

CHANGEMENT DE METHODE D'EVALUATION ET DE PRESENTATION

Néant

DUREE DE L'EXERCICE ET DATE DE CLOTURE

La fédération produit ses comptes annuels sur un exercice de 12 mois courant du 1er janvier au 31 décembre.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES, CORPORELLES ET FINANCIERES

Les immobilisations incorporelles, corporelles et financières obtenues à titre onéreux sont évaluées à leur coût d'acquisition après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production. Les frais d'acquisition d'une immobilisation (droits de mutation et d'enregistrement, honoraires et frais d'acte) sont :

- Sont déduits immédiatement en charge.

Les immobilisations obtenues à titre gracieux sont enregistrées selon la valeur vénale du bien correspondant à la valeur qui aurait été acquittée dans des conditions normales de marché.

**Durées de vie usuelles des immobilisations incorporelles :**

La durée d'amortissement s'évalue au cas par cas.

Durées de vie usuelles des immobilisations corporelles (hors composants des immeubles) :

Libellé	Durée d'amortissement
Installation générale, agencements...	De 10 à 20 ans
Matériel de transport	De 4 à 5 ans
Matériel informatique	3 ans
Matériel de bureau	De 5 à 10 ans
Mobilier	De 5 à 10 ans
Installations techniques	De 5 à 10 ans

Le mode d'amortissement est le mode linéaire.

Le plan d'amortissement peut être modifié en cours de vie de l'immobilisation en cas de dépréciation ou en cas de modification significative de l'utilisation du bien.

Les durées d'amortissement des composants des immeubles sont les suivantes :

Composant	Durée d'amortissement
Structure de l'immeuble	50 ans
Electricité	25 ans
Plomberie	25 ans
Ascenseur	15 ans
Menuiseries extérieures	25 ans
Menuiseries intérieures	25 ans
Chauffage collectif/individuel	25 ans
Etanchéité (enduit)	20 ans
Ravalement et amélioration	20 ans

Dépréciation des immobilisations :

Une dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles est comptabilisée lorsque la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

Une dépréciation des immobilisations financières est constatée lorsque la valeur présente un risque de non-recouvrement.



METHODES D'EVALUATION ET DE DEPRECIATION DES STOCKS ET DES CREANCES

Les stocks doivent être comptabilisés à leur valeur d'achat figurant sur la facture.

Si la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur d'acquisition, une provision pour dépréciation du stock est éventuellement constatée.

Les créances sont valorisées à leur valeur historique. Au cas par cas, elles donnent lieu à la constitution d'une provision si leur recouvrement apparaît compromis.

La fédération inscrit dans son compte de résultat les produits non reçus au 31 décembre mais imputables à l'exercice et dont le montant est certain.

En contrepartie, ces produits donnent lieu à l'enregistrement de créances à l'actif du bilan.

LES STOCKS LIES A L'ACHAT DE PRODUITS ALIMENTAIRES FINANCE PAR DES DOTATIONS FINANCIERES

Le Conseil d'Administration du 17 février 2024 a adopté une décision de gestion pour l'ensemble des structures du Secours populaire français concernant la méthode de comptabilisation de ces stocks non distribués à la clôture de l'exercice :

- Ne pas constater les écritures de variation de stocks,
- Ne constater des fonds dédiés que dans le cas où la dotation versée par l'Association Nationale n'est pas entièrement consommée à la clôture de l'exercice,
- De procéder à un recensement des produits non distribués à la clôture de l'exercice et d'indiquer dans l'annexe des comptes la valorisation du stock non distribué au 31/12/2024 dans la rubrique engagements hors bilan.

SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

Elles s'enregistrent au regard du montant inscrit sur la notification ou convention de subvention.

Quelle que soit la nature du bien financé par des subventions d'investissements, la quote-part de la subvention est reprise au compte de résultat.

« Les dotations aux amortissements » de la subvention s'effectuent de manière globale (50 ans pour un bâtiment)

Les règles de gestion applicables depuis le 1er janvier 2020 concernant les amortissements sont les suivantes :

- ☐ Si la ou les subventions d'investissement représentent plus de 50% du bien financé, application de l'amortissement par la méthode des composants
- ☐ Si la ou les subventions sont comprises entre 10% et 50% du montant de l'investissement, amortissement sur 25 ans
- ☐ Si la ou les subventions représentent moins de 10% de l'investissement, amortissement sur 10 ans.

Les règles ci-dessus s'appliquent également au mécénat et contributions financières pour investissement.



FONDS REPORTES SUR LES LEGS ET DONATIONS

La gestion des legs est dévolue à l'Association Nationale par la charte de gestion. De ce fait, les seuls produits issus des libéralités sont reversés aux structures décentralisées sur présentation et validation d'un projet d'utilisation (CA du 19/12/2020).

La fédération (ou comité) n'est donc pas concernée par cette rubrique.

FONDS DEDIES : OPERATIONS PARTIELLEMENT EXECUTEES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Les fonds dédiés qui ne sont pas entièrement utilisés au cours de l'année N dans le cadre des opérations pour lesquelles ils ont été collectés, sont inscrits en charges sous la rubrique « report en fonds dédiés » afin de constater l'engagement pris par la Fédération de poursuivre les réalisations des dits projets avec comme contrepartie du passif du bilan la rubrique « fonds dédiés ».

De même, les sommes inscrites sous la rubrique « fonds dédiés » sont reprises en produits du compte de résultat au cours des exercices suivants, au rythme de réalisation des engagements, par le crédit du compte « utilisation des fonds dédiés ».

La réforme comptable a reprecisé la nature des financeurs dont les produits réceptionnés par le Secours populaire Français pouvaient faire l'objet de report en fonds dédiés dont la liste est la suivante :

- ☐ Les autorités administratives ou établissements public dont les fonds perçus sont enregistrés en « subventions »
- ☐ Les dons des particuliers
- ☐ Les dons des entreprises ou « mécénat »
- ☐ Les dons reçus des autres organismes de droit privé (fondations et associations) ou « contributions Financières des fondations et associations

Les fonds pouvant être reportés ne doivent pas se confondre avec l'objet social de l'association. Ainsi, les fonds collectés lors des campagnes « Pauvreté Précarité » et « Pères Noël verts » ne font plus l'objet de fonds dédiés étant donné que ces appels aux dons se confondent avec l'objet social de l'association.

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Une provision pour risques est constituée pour couvrir des risques que des événements survenus ou en cours rendent probables, nettement précisés quant à leur objet mais dont la réalisation est incertaine.

INDEMNITES DE DEPART A LA RETRAITE (I.D.R.)

Le montant de la provision pour indemnités de départ à la retraite mentionné dans l'annexe ne fait pas l'objet d'enregistrement comptable.



COMPTE D'EMPLOIS DES RESSOURCES

Le Compte d'Emploi des Ressources collectées auprès du Public, figure dans l'annexe des comptes annuels. Il est établi conformément au Règlement de l'ANC n°2018-06 homologué par arrêté du 26 décembre 2018 publié au Journal Officiel du 30 décembre 2018.

Le taux maximal de prélèvement sur les ressources pour financer l'organisation est de 8%.

Le taux appliqué pour notre structure est de **8 %**.

Pour 2024, conformément à la décision des instances départementales, les taux de prélèvement reposent sur les postes suivants :

Dons de particuliers **8 %**

Mécénat **8 %**

Legs, donations et assurances-vies **8 %**

Subventions **8 %**

Contributions financières des fondations et associations **8 %**

Autres ressources **8 %**

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant



IV. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

REMUNERATION DES DIRIGEANTS

En application de l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, le montant des rémunérations et avantages en nature versés aux deux plus hauts cadres dirigeants bénévoles ou salariés s'est élevé à 0 € en 2024, le Secrétaire général et le Trésorier départemental.

Le montant cumulé des rémunérations perçues en 2024 par les élus au comité départemental disposant par ailleurs d'un contrat de travail et salariés à ce titre s'élève à **72 477,77 €**.

HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les honoraires d'audit inscrits en charges de l'exercice 2024 s'élèvent à **10 320,00 €**.

ENGAGEMENTS HORS BILAN

4.3.1 Engagement pris en matière de retraite

Méthode retenue :

- ☐ Indemnité prévue par le code du travail
- ☐ Age de départ à la retraite : 64 ans
- ☐ Taux d'actualisation : 3,38%
- ☐ Taux d'évolution des salaires : 1 %
- ☐ Taux de rotation moyen sur 3 ans

Le montant total des IDR est de 23 404,77 €.

4.3.2 Crédit-bail

« Néant »

Retraitements de crédits-baux					
	Terrains	Constructions	Installations matériel et outillage	Autres	Total
<i>Redevances payées</i>					
- cumuls exercices antérieurs					
- exercice					
<i>sous-total</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>Redevances restant à payer</i>					
- à un an au plus					
- à cinq ans au plus					
<i>sous-total</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>Valeur résiduelle</i>					
- à un an au plus					
- à plus d'1 an et 5 ans au plus					
- à plus de cinq ans					
<i>sous-total</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Montant pris en charge dans l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

4.3.3 Legs, donations et assurances-vie

La fédération est bénéficiaire d'une assurance-vie en attente de clôture au 31/12/2024 du testateur **Mr Jean BEUCHEY** pour un montant de **19 329,15 €** (net des 8% de frais de gestion prélevés par l'Association Nationale).

4.3.4 Stocks de produits achetés avec une dotation et non distribués à la clôture

Dans le cadre de la dotation nationale Mieux Manger Pour Tous Lots (MMPT), les produits achetés en 2024 et non distribués aux personnes accueillies à la clôture de l'exercice représentent **69 757 €**.

V. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

ACTIF

Se reporter aux tableaux en pages suivantes concernant :

- ✓ Les mouvements des immobilisations et des amortissements,
 - ✓ L'état des stocks au 31/12/2024,
 - ✓ L'état des créances au 31/12/2024,
 - ✓ Les variations des dépréciations,
 - ✓ Les produits à recevoir,
 - ✓ Les mouvements de trésorerie,
 - ✓ Le détail des charges constatées d'avance.

Les mouvements des immobilisations :

En euros	Valeur brute au 01/01/2024	Acquisitions et créations en 2024	Diminutions par cessions ou mises hors service en 2024	Valeur brute au 31/12/2024
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement	0,00	0,00	0,00	0,00
Donations temporaires d'usufruit	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
Avances et acomptes sur immobilisations incorp.en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Immobilisations incorporelles (I)	0,00	0,00	0,00	0,00
Immobilisations corporelles (II)				
Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00
Agencements et aménagements de terrain	0,00	0,00	0,00	0,00
Constructions	13 720,41	0,00	0,00	13 720,41
Installations techniques, matériel et outillage industriel	85 614,70	4 663,00	0,00	90 277,70
Autres immobilisations corporelles:	323 437,78	51 354,92	26 659,98	348 132,72
<i>Installations générales, agencements divers</i>	145 627,93	6 228,00	0,00	151 855,93
<i>Matériel de transport</i>	144 976,16	37 720,32	26 659,98	156 036,50
<i>Matériel de bureau et informatique</i>	28 775,54	7 406,60	0,00	36 182,14
<i>Mobilier</i>	4 058,15	0,00	0,00	4 058,15
Avances et acomptes sur immobilisations corp. en cours	0,00	29 798,67	0,00	29 798,67
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	0,00	0,00	0,00	0,00
Immobilisations corporelles (II)	422 772,89	85 816,59	26 659,98	481 929,50
Immobilisations financières (III)				
Autres titres immobilisés	0,00	0,00	0,00	0,00
Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres	6 712,18	0,00	0,00	6 712,18
Immobilisations financières (III)	6 712,18	0,00	0,00	6 712,18
TOTAL GENERAL (I+II+III)	429 485,07	85 816,59	26 659,98	488 641,68

Les mouvements des amortissements :

En Euros	Montant en début d'exercice 2024	Augmentations: dotations de l'exercice 2024	Diminutions: reprises de l'exercice 2024	Montant en fin d'exercice 2024
Frais d'établissement	0,00	0,00	0,00	0,00
Donations temporaires d'usufruit	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
Amortissements des immobilisations incorporelles (I)	0,00	0,00	0,00	0,00
Agencements et aménagements de terrain	0,00	0,00	0,00	0,00
Constructions	13 720,41	0,00	0,00	13 720,41
Installations techniques, matériel et outillage industriel	70 855,36	6 932,49	0,00	77 787,85
Autres immobilisations corporelles:	259 474,79	29 306,90	26 659,98	262 121,71
<i>Installations générales, agencements divers</i>	110 809,06	9 443,52	0,00	120 252,58
<i>Matériel de transport</i>	122 430,17	15 123,11	26 659,98	110 893,30
<i>Matériel de bureau et informatique</i>	24 529,96	4 082,68	0,00	28 612,64
<i>Mobilier</i>	1 705,60	657,59	0,00	2 363,19
Amortissements des immobilisations corporelles (II)	344 050,56	36 239,39	26 659,98	353 629,97
TOTAL GENERAL (I+II)	344 050,56	36 239,39	26 659,98	353 629,97

L'état des stocks au 31/12/2024 :

En Euros	Stocks au 01/01/2024	Reprise de stocks au 31/12/2024	Nouveaux stocks au 31/12/2024	Stocks au 31/12/2024
Stocks des autres approvisionnements	0,00	0,00	0,00	0,00
Stocks des marchandises	0,00	0,00	942,96	942,96
TOTAL	0,00	0,00	942,96	942,96

L'état des créances au 31/12/2024 :

En euros	Année 2024
ACTIF IMMOBILISE	
Avances et acomptes sur immobilisations en cours	29 798,67
Participations	0,00
Autres titres immobilisés	6 712,18
Prêts	0,00
ACTIF CIRCULANT	
Avances et acomptes versés sur commandes	0,00
Créances clients et comptes rattachés	67 201,03
Autres créances:	210 178,68
Personnel	0,00
Sécurité sociale et organismes sociaux	0,00
Etat et autres collectivités publiques	133 729,40
Autres	76 449,28
Créances reçues par legs ou donations	0,00
Charges constatées d'avance	0,00
TOTAL	313 890,56

Les variations des dépréciations :

En euros	Montant en début d'exercice au 01/01/2024	Augmentations: dotations de l'exercice 2024	Diminutions: reprises de l'exercice 2024	Montant en fin d'exercice au 31/12/2024
Dépréciations des immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations des immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations des stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations des comptes clients	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00

Les produits à recevoir :

En Euros	Montant en fin d'exercice au 31/12/2024
Avances et acomptes versés sur commande	0,00
Créances clients et comptes rattachés / Factures à établir	0,00
Autres créances:	133 729,40
<i>Personnel</i>	0,00
<i>Sécurité sociale et organismes sociaux</i>	0,00
<i>Etat et autres collectivités publiques</i>	133 729,40
<i>Autres</i>	0,00
Produits à recevoir	0,00
TOTAL	133 729,40

Les mouvements de trésorerie :

En Euros	Montant en début d'exercice	Montant en fin d'exercice
Valeurs mobilières de placement	22 782,62	23 250,93
<i>Placements divers</i>	22 775,24	23 243,30
<i>OPCVM</i>	0,00	0,00
Fonds National de Solidarité	7,38	7,63
Comptes courants	958 229,32	941 998,10
Caisses	11 534,67	8 585,85
TOTAL	992 546,61	973 834,88

Le détail des charges constatées d'avance :

En Euros	Année 2024
Exploitation courante	0,00
Données financières	0,00
Données exceptionnelles	0,00
TOTAL	0,00



5.1.1 Immobilisations inaliénables

Une immobilisation inaliénable est un actif possédé par le SPF qui ne peut faire l'objet d'un transfert (ni cession, ni vente), autrement dit que le SPF est obligé de conserver (un contrat ou convention écrite doit être formalisé).

« Néant »

Sinon, compléter le tableau suivant :

Nature de l'actif	Date d'inscription à l'actif	Durée d'inaliénabilité	Valeur nette

5.1.2 Donations temporaires d'usufruit

« Néant »

Sinon, compléter le tableau suivant :

L'association a bénéficié d'une ou de plusieurs donation temporaire d'usufruit:

Nature de l'actif	Date de signature de la donation temporaire	Durée de la donation temporaire	Valorisation et méthode de valorisation

PASSIF

Se reporter aux tableaux en pages suivantes concernant :

- ✓ Le tableau de variation des fonds propres (cf 5.2.1)
- ✓ La variations des provisions,
- ✓ L'état des emprunts et des dettes financières,
- ✓ L'état des dettes à la clôture,
- ✓ Le détail des charges à payer
- ✓ Le détail des produits constatés d'avance.

La variation des provisions :

En Euros	Montant en début d'exercice au 01/01/2024	Augmentations: dotations de l'exercice 2024	Diminutions: reprises de l'exercice 2024	Montant en fin d'exercice au 31/12/2024
Provisions pour risques	0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour charges	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00

L'état des emprunts et des dettes financières :

En Euros	Capital restant dû au 01/01/2024	Remboursement au cours de l'année	Nouvel emprunt au cours de l'année	Capital restant dû au 31/12/2024
Emprunts auprès des établissements de crédit:	545,21	545,21	0,00	0,00
<i>Emprunts</i>	545,21	545,21	0,00	0,00
<i>Intérêts courus sur emprunts</i>	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts auprès de structures SPF	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	545,21	545,21	0,00	0,00

En Euros	Capital restant dû au 01/01/2024	Capital restant dû au 31/12/2024
<i>Compte courant au passif</i>	0,00	0,00
<i>Dépôts et cautionnements reçus</i>	0,00	0,00
TOTAL	0,00	0,00

L'état des dettes à la clôture :

En Euros	Montants au 31/12/2024
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit:	0,00
<i>Emprunts</i>	0,00
<i>Intérêts courus sur emprunts</i>	0,00
<i>Dettes financières</i>	0,00
Emprunts auprès des structures SPF	0,00
Avances et acomptes reçus sur commandes	0,00
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	275 862,68
Dettes fiscales et sociales:	69 644,97
<i>Personnel</i>	35 581,17
<i>Sécurité sociale et organismes sociaux</i>	31 561,80
<i>Etats et autres collectivités publiques</i>	2 502,00
Dettes sur immobilisations	17 068,94
Autres dettes	40 573,81
Produits constatés d'avance	72 000,00
TOTAL	475 150,40

Le détail des charges à payer :

En Euros	Montants au 31/12/2024
Intérêts courus sur emprunts	0,00
Avances et acomptes reçus sur commande	0,00
Fournisseurs - Factures non parvenues	0,00
Dettes fiscales et sociales (dont congés à payer):	40 206,00
<i>Personnel</i>	31 786,00
<i>Sécurité sociale et organismes sociaux</i>	8 420,00
Dettes sur immobilisations / Factures non parvenues	0,00
Charges à payer	0,00
Créditeurs divers	0,00
TOTAL	40 206,00

Le détail des produits constatés d'avance :

En Euros	Montant en fin d'exercice au 31/12/2024
Exploitation courante	72 000,00
Données financières	0,00
Données exceptionnelles	0,00
TOTAL	72 000,00

5.2.1 Variation des fonds propres

Tableau de variation des fonds propres								
En €uros	A l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat		Augmentation		Diminution ou consommation		A la clôture de l'exercice
	Montant	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant
Fonds propres sans droit de reprise	274 311,77	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	274 311,77
Fonds propres avec droit de reprise	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Ecart de réévaluation	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réserves	63 529,83	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	113 529,83
Report à nouveau	387 349,30	23 019,46	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	410 368,76
Excédent ou déficit de l'exercice	73 019,46	-73 019,46	0,00	0,00	0,00	-66 756,49	0,00	-66 756,49
Situation nette	798 210,36	0,00	0,00	0,00	0,00	-66 756,49	0,00	731 453,87
Dotations consommables								
Subventions d'investissement	37 963,47			0,00		-10 755,83		27 207,64
Provisions réglementées								
TOTAL	836 173,83	0,00	0,00	0,00	0,00	-77 512,32	0,00	758 661,51

5.2.2 Fonds dédiés et reportés

En €uros	A l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisations	A la clôture de l'exercice
Variations des fonds reportés liés aux legs ou donations	0,00	0,00	0,00	0,00
Variations des fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes	70 098,53	68 415,91	23 711,79	114 802,65
Variations des fonds dédiés sur subventions d'exploitation	106 640,47	0,00	106 640,47	0,00
Variations des fonds dédiés sur ressources liées à la GP	16 971,25	30 701,12	9 117,67	38 554,70
TOTAL	193 710,25	99 117,03	139 469,93	153 357,35

VI. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

VENTILATION PAR NATURE DES PRODUITS D'ACTIVITES

Se reporter aux tableaux en page suivante concernant :

- ✓ L'évolution des produits d'activités,
- ✓ Le détail de la rubrique "legs, donations et assurances-vie",
- ✓ Le détail des rubriques "subventions d'investissement" et " subventions d'exploitation".

L'évolution des produits d'activités :

En €uros	Exercice 2024	Exercice 2023
Vente de biens et services	173 746,34	172 273,56
Concours publics et subventions d'exploitations	395 082,68	544 832,34
Dons manuels	453 223,93	426 906,57
Mécénats	45 379,12	39 050,00
Legs, donations et assurances-vie	0,00	0,00
Autres produits liés à la GP	0,00	0,00
Contributions financières	564 262,77	510 143,76
Reprises sur provision et transferts de charges	2 950,64	30 559,34
Utilisations des fonds dédiés	139 469,93	23 708,66
Participations des destinataires de la solidarité	236 782,72	257 736,14
Produits d'initiatives	108 517,66	113 654,74
Autres produits	0,00	3 678,62
TOTAL	2 119 415,79	2 122 543,73

Le détail de la rubrique « legs, donations et assurances-vie » :

En €uros	Montant
PRODUITS :	
Montant perçu au titre d'assurances-vie	0,00
Montant de la rubrique de produits « Legs ou donations » définie à l'article 213-9	0,00
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	0,00
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	0,00
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	0,00
CHARGES :	
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	0,00
Dotation aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	0,00
Report en fonds reportés liés aux legs ou donations	0,00
TOTAL	0,00



Le détail des rubriques « subventions d'investissement » et « subventions d'exploitation » :

En €uros	Montant
Subventions d'investissements nouvelles au bilan	0,00
Subventions internationales	0,00
Subventions de l'Etat (Sub.ministérielle uniquement)	0,00
Subventions régionales	40 000,00
Subventions départementales	238 970,00
Subventions communales	63 225,00
Subventions des autres états, publics et adm. sécurité sociale (dont CAF-ANCV)	23 750,00
Subventions Publiques Diverses	4 500,00
Subventions emplois aidés	24 637,68
Subventions perçues auprès d'une autre structure SPF	0,00
TOTAL	395 082,68

ETAT SEPARÉ DES AVANTAGES ET DES RESSOURCES PROVENANT DE L'ETRANGER POUR L'EXERCICE 2024

(VERSION SYNTHETIQUE)

Le règlement ANC n°2022-04 du 30 juin 2022 (modifiant le règlement ANC n°2018-06) issu de la transposition des nouvelles obligations comptables de la loi n°2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République prévoit la tenue d'un état séparé des avantages et ressources provenant :

- d'un Etat Etranger
- d'une personne morale étrangère
- d'un dispositif juridique de droit étranger comparable à une fiducie ou
- d'une personne physique non-résidente en France

L'état présenté ci-après correspond aux dons financiers ou matériels 2024 dont le donateur (personne physique ou morale) a une adresse postale à l'étranger référencée dans notre outil CRM.

Etat du contributeur	Montant total des avantages et des ressources
Canada	240,00€
Maroc	20,00€
Suisse	70,00€

**EFFECTIF**

Le nombre de salariés au 31 décembre 2024 est de 13.

Catégorie Effectifs (CDD + CDI) présents au cours de l'année 2024

Employé	14
Agent de maîtrise	0
Cadre	3

RESULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel des comptes 2024 - solde des produits exceptionnels (sous classe distincte des produits) et des charges exceptionnelles (classe distincte des charges) est principalement issu :

En Euros	Montant en fin d'exercice au 31.12.2024
Produits	10 764,74
Produits d'éléments d'actifs cédés	0,00
Quote part de subvention d'investissement virée au compte de résultat	10 755,84
Autres produits de gestion sur exercices antérieurs	0,00
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	8,90
Transfert de charges exceptionnelles	0,00
Charges	- 7 277,59
Valeurs comptables des éléments d'actifs cédés	0,00
Autres charges de gestion concernant des exercices antérieurs	- 7 232,50
Dotations aux amortissements exceptionnels des immobilisations	0,00
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	- 45,09
Tableau Résultat exceptionnel	3 487,15

VII. AUTRES INFORMATIONS

CONTRIBUTION VOLONTAIRES EN NATURE

La nature des contributions volontaires en nature est la suivante :

- ☐ Dons en nature neuf : alimentation, vêtements, marchandise, produits d'hygiène, jouets....
- ☐ Prestations en nature : places spectacles, affichage publicitaire, activités sportives....
- ☐ Mise à disposition de locaux, personnel, véhicules.
- ☐ Bénévolat.

Dons en nature et prestations gratuites :

- ☐ La collecte de marchandises et de services auprès des personnes morales (entreprise, fondations, associations, collectivités, institutions, État etc.), fait généralement l'objet de documents écrits stipulant notamment la nature des biens ou services, leur quantité et leur prix. Ces informations sont reprises dans les contributions volontaires en nature.

- ☐ Les dons en nature :

Compte-tenu de l'impressionnante collecte de biens et articles collectés par les bénévoles du SPF leur valorisation est essentielle autant que délicate.

Le SPF fait figurer ces informations à deux endroits distincts dans ses comptes annuels :

*Au pied du compte de résultat et du compte d'emploi des ressources quand il s'agit de biens neufs faisant l'objet de justificatifs fournis par des personnes morales. Ces biens seront alors valorisés en euros.

*Dans l'annexe de ses comptes pour ce qui concerne les biens d'occasion. Leur nature pourra être décrite et si l'information est disponible, la quantité pourra être affichée. Ces biens concourent à la solidarité que mettent en œuvre les bénévoles de la fédération pour soutenir les personnes accueillies.

Estimation des dons en nature usagés

Dons et nature d'occasion	Pièces	Kg
Habillement d'occasion	0	11025
Couchages d'occasion	0	100
Electroménagers d'occasion- Meubles d'occasions	0	1000
Vaisselle d'occasion	0	1145
Education	0	615
Santé	0	5
Jouets d'occasion	0	1302
Loisirs	0	250
Heures d'instances	1380 Heures	



Bénévolat :

L'implication des bénévoles est évaluée à partir du nombre d'heures de bénévolat et valorisée au regard des missions accomplies durant ces heures.

Le temps passé par les bénévoles est recensé au moyen des heures déclarées. Les heures sont valorisées selon un taux horaire moyen de 19,77 € pour 2024.

Concernant les familles de vacances, à compter de l'exercice 2024, sur proposition de la Commission Financière Nationale, le Secrétariat National du 12 novembre 2024 a entériné la décision qu'une journée en familles de vacances sera valorisée au SMIC chargé x 8 heures. Auparavant, les familles de vacances étaient valorisées au taux horaire d'une assistante maternelle.

Les mises à disposition :

Elles concernent des biens mobiliers, immobiliers et la mise à disposition de compétences. Elles sont inscrites dans les contributions volontaires en nature pour le montant de la convention de mise à disposition ou de tout autre justificatif probant.

Les heures consacrées à la tenue des instances statutaires :

Elles ne sont pas valorisées dans les comptes annuels. Etant donné leur importance fondamentale dans la vie et le développement de l'association, elles sont évaluées chaque année dans l'annexe des comptes. Pour 2024, le volume horaire a été évalué à 1380 heures.

VIII. COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD) ET COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRES DU PUBLIC (CER)

Se reporter aux tableaux en pages précédentes.

Méthode de présentation :

Le SPF présente son Compte de Résultat par Origine et Destination (CROD) et son Compte d'Emplois de Ressources (CER) pour l'exercice 2024 conformément à la publication du Règlement de l'ANC n°2018-06 homologué par arrêté du 26 décembre 2018 publié au Journal Officiel du 30 décembre 2018.

COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD)

Le CROD présente le compte de résultat en liste avec un comparatif N / N-1. Cet état fait également apparaître les produits liés à la générosité du public et leurs emplois en fonction de la destination des dépenses.

8.1.1 Les produits par origine

8.1.1.1 Affectation des ressources au financement des emplois

L'affectation des ressources au financement des emplois est organisée de la manière suivante pour les ressources affectées :

- ☐ Les ressources affectées par les financeurs publics sont affectées conformément aux conventions signées,
- ☐ Les ressources issues de la générosité publique affectées par le donateur (particulier, testateur, mécène) sont affectées conformément aux souhaits de celui-ci,
- ☐ Les autres produits affectés sont affectés en fonction de l'accord conventionnel existant.

L'affectation au financement des emplois des ressources issues de la générosité publique non affectées est établie en fonction d'un ordre de priorité concourant à financer les emplois non couverts par les affectations précédentes. Ainsi, les fonds collectés auprès du public et non affectés financent en priorité :

- ☐ Les missions sociales,
- ☐ Les frais de recherche de fonds,
- ☐ Les frais de fonctionnement.

Ci-dessous, quelques précisions sur la composition des produits inscrits dans le CROD du SPF :



8.1.1.2 Les produits liés à la générosité du public

Le Conseil d'Administration de l'Association Nationale a défini la générosité publique : « Les ressources financières issues de la générosité publique se composent :

- ☐ Des dons manuels des personnes physiques, qu'ils soient affectés ou non affectés (liés à des campagnes ou hors campagne),
- ☐ Des legs, donations et assurances vie, qu'ils soient affectés ou non affectés,
- ☐ Des dons financiers des entreprises (mécénat) qu'il soit affecté ou non affecté,
- ☐ Des produits financiers issus des placements de ces ressources. »

De plus, le règlement prévoit que la rubrique « autres produits liés à la générosité du public » comprend les quotes-parts de générosité du public reçues, les revenus générés par les actifs issus de la générosité du public.

8.1.1.3 Les produits non liés à la générosité du public se composent principalement à ce jour des contributions financières comprenant les dons financiers des fondations et associations, de la cotisation statutaire versée par chaque département à l'Association Nationale conformément aux statuts ou aux versements intra-structures SPF, des ventes de marchandises et de prestations de services, des produits financiers, des plus ou moins-values de cession d'actifs, des participations des destinataires de la solidarité, des produits d'initiatives etc.

8.1.1.4 Les subventions et concours publics comprennent les subventions d'exploitation ainsi que les quotes-parts de subventions d'investissement réintégrées au cours de l'exercice au compte de résultat.

8.1.1.5 Les reprises sur provisions et dépréciations regroupent toutes les reprises de provisions conformément au compte de résultat.

8.1.1.6 Les utilisations de fonds dédiés antérieurs correspondent aux utilisations des fonds dédiés du compte de résultat. Il s'agit de la reprise des sommes reçues pour les activités de solidarité et non encore dépensées au 31/12/2023. Pour le détail des sommes utilisées en 2024, se reporter à l'annexe « fonds dédiés » du bilan.

8.1.2. Les charges par destination

8.1.2.1. Les missions sociales au SPF

La définition des missions sociales du SPF a été entérinée par le Conseil d'Administration de l'Association Nationale du 20 février 2021 :

« Conformément aux statuts :

« Faisant leur la formule « tout ce qui est humain est nôtre », les adhérents aux présents statuts se regroupent dans un but unique : pratiquer la solidarité. »

Les articles 1/ b et c des statuts de l'Association nationale, des fédérations, des comités locaux et conseils de région du Secours populaire français définissent les missions sociales du Secours populaire français, qu'elles soient réalisées directement ou avec des partenaires en France ou à l'étranger :

« Ils se proposent de soutenir dans l'esprit de la Déclaration universelle des droits de l'Homme, au plan matériel, sanitaire, médical, moral et juridique, les personnes et leurs familles victimes de l'arbitraire, de l'injustice sociale, des calamités naturelles, de la misère, de la faim, du sous-développement et des conflits armés.



Ils rassemblent en leur sein des personnes de bonne volonté, enfants, jeunes et adultes, de toutes conditions, quelles que soient leurs opinions politiques, philosophiques ou religieuses, en veillant à développer avec elles la solidarité et toutes qualités humaines qui y sont liées.

Ils développent en permanence les structures et l'audience de l'association notamment par la création de comités locaux et de fédérations départementales.

Les missions sociales se déclinent de la manière suivante :

- ☐ Activités de solidarité liées aux urgences en France et dans le monde ;
- ☐ Activités de solidarité en France et dans le monde notamment dans les domaines suivants : alimentaire, logement, vestimentaire, santé, hygiène, accès à la culture, aux sports, aux loisirs, aux vacances, accompagnement scolaire, Pères Noël Verts, Journée des Oubliés des Vacances...
- ☐ Le développement des structures et de l'audience du SPF
- ☐ L'animation du réseau : soutien aux réseaux partenaires, accompagnement et soutien au réseau décentralisé SPF, gestion des donateurs et collecteurs, accueil et mise en mouvement des bénévoles et formation... »

Définition et répartition des coûts directs et indirects

La définition et répartition des coûts directs et indirects du SPF a été entérinée par le Conseil d'Administration de l'Association Nationale du 20 février 2021 :

« Affectation des charges du compte de résultat aux rubriques du CROD et du CER :

- ☐ Coûts des missions sociales :
 - Coûts directs : Coûts des dépenses directes de la mission sociale ;
 - Coûts indirects : Coûts qui n'existeraient pas si la mission sociale disparaissait.
- ☐ Coûts de structure et de fonctionnement : principes des clés de répartition. »

La fédération s'est prononcée sur la nature des clefs de répartition qu'elle utilisera pour la répartition des coûts de structure et de fonctionnement. Cette répartition est entérinée par la voie de ses instances.

8.1.2.2. Frais de recherche de fonds

Frais d'appel à la générosité du public

Cette rubrique regroupe notamment les dépenses de :

- ☐ conception, réalisation et envoi de publipostages,
- ☐ recherche et gestion des legs,
- ☐ frais de traitement des dons et des reçus fiscaux,
- ☐ campagne du Don'actions,
- ☐ frais de recherche de mécénat, partenariats d'entreprises.

Frais de recherche d'autres ressources

Cette rubrique regroupe notamment les dépenses de :

- ☐ organisation d'initiatives, braderies,
- ☐ initiatives liées à la campagne du Don'actions,
- ☐ frais de recherche de fonds auprès de fondations et associations,
- ☐ frais de recherche de subventions publiques.



8.1.2.3. Frais de fonctionnement

Cette rubrique regroupe les dépenses de :

- Locaux,
- administration générale,
- communication.

8.1.2.4. Les dotations aux provisions et dépréciations regroupent toutes les dotations aux provisions et dépréciations conformément au compte de résultat.

8.1.2.5. Les reports en fonds dédiés de l'exercice correspondent aux reports en fonds dédiés du compte de résultat. Il s'agit du report des fonds dédiés par des tiers financeurs collectés sur 2024 et non utilisés sur l'exercice pour les activités de solidarité. Pour le détail des sommes reçues en 2024 et non encore dépensées au 31/12/2024, se reporter à l'annexe « fonds dédiés » du bilan.

COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC (CER)

Le Compte d'Emploi annuel des Ressources collectées auprès du public (CER) présente uniquement les ressources collectées auprès du public ainsi que leurs emplois avec un comparatif N / N-1.

Ces données proviennent directement du CROD, ce sont les colonnes « dont générosité du public » du CROD.

Le CER n'affiche pas de déficit sur 2024 pour les seuls fonds liés à la générosité du public.

Au pied du CER il est indiqué un solde de fonds liés à la générosité du public non utilisé de l'année précédente (« report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées (hors fonds dédiés) en début d'exercice »). Celui-ci s'élève pour la fédération à 0€.

Ce montant est utilisé pour calculer un nouveau solde en fin d'exercice en y ajoutant le déficit de l'année et la variation d'investissements et désinvestissement de l'année (0€ pour la fédération).

Le solde de ressources liées à la générosité du public au 31/12/2024 de la fédération s'élève ainsi à 0€, il viendra concourir à la poursuite des actions de solidarité sur les années futures.

FED GL 034 0 00000 000057		Fédération de l'HERAULT		2024	
CER					
EMPLOIS PAR DESTINATION	EXERCICE 2024	EXERCICE 2023	RESSOURCES PAR ORIGINE	EXERCICE 2024	EXERCICE 2023
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1-MISSIONS SOCIALES			1-RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		
1.1 Réalisées en France			1.1 Cotisations	-	-
- Actions réalisées par l'organisme	428 807	408 869	1.2 Dons, legs et mécénat		
- Versements à un organisme central ou à	14 207	12 795	- Dons manuels	453 224	426 907
1.2 Réalisées à l'étranger			- Legs, donations et assurances-vie	-	-
- Actions réalisées par l'organisme	7 076	8 447	- Mécénat	45 379	39 050
- Versements à un organisme central ou à	26 929	33 059	1.3 Autres produits liés à la générosité du public	-	3 655
2-FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS					
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	-	-			
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	-	-			
3-FRAIS DE FONCTIONNEMENT	-	0,00			
TOTAL DES EMPLOIS	477 020	463 170	TOTAL DES RESSOURCES	498 603	469 611
4-DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	-	-	2-REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	-	-
5-REPORT EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	30 701	13 120	3-UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	9 118	6 678
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	-	-	DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	-	-
TOTAL	507 721	476 289	TOTAL	507 721	476 289
			RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	-	-
			(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public	-	-
			(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice	-	-
			RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	-	-

FED GL 034 0 00000 000057	Fédération de l'HERAULT			2024	
CER					
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES	EXERCICE 2024	EXERCICE 2023		EXERCICE 2024	EXERCICE 2023
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1-CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES			1-CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		
- Réalisées en France	3 229 864	3 542 903	- Bénévolat	1 450 387	1 435 281
- Réalisées à l'étranger	87 401	62 014	- Prestations en nature	46 824	203 276
			- Dons en nature	1 919 685	2 076 715
2-CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA	55 709	62 752			
3-CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU	43 922	47 583			
TOTAL	3 416 896	3 715 252	TOTAL	3 416 896	3 715 252

FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	EXERCICE 2024	EXERCICE 2023
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE	16 971	10 530
(-) Utilisation	9 118	6 678
(+) Report	30 701	13 120
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE	38 555	16 971

FED GL 034 0 00000 000057	Fédération de l'HERAULT		2024	
CROD				
A-PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	EXERCICE 2024		EXERCICE 2023	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1-PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
1.1 Cotisations	0	0	0	0
1.2 Dons, legs et mécénat				
- Dons manuels	453 224	453 224	426 907	426 907
- Legs, donations et assurances-vie	0	0	0	0
- Mécénat	45 379	45 379	39 050	39 050
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	0	0	3 655	3 655
2-PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
2.1 Cotisations statutaires	121 699		117 002	
2.2 Parrainage des entreprises	0		0	
2.3 Contributions financières sans contrepartie	442 564		393 142	
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	522 475		563 228	
3-SUBVENTIONS	405 839		556 022	
4-REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	0	0	19 988	0
5-UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	139 470	9 118	23 709	6 678
TOTAL	2 130 649	507 721	2 142 702	476 289

FED GL 034 0 00000 000057	Fédération de l'HERAULT		2024	
CROD				
CHARGES PAR DESTINATION				
1-MISSIONS SOCIALES				
1.1 Réalisées en France				
- Actions réalisées par l'organisme	1 716 690	428 807	1 605 210	408 869
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	119 480	14 207	111 856	12 795
1.2 Réalisées à l'étranger				
- Actions réalisées par l'organisme	25 489	7 076	14 780	8 447
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger	97 000	26 929	57 845	33 059
2-FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS				
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	49 548	0	49 765	0
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	28 526	0	23 725	0
3-FRAIS DE FONCTIONNEMENT	61 555	0	55 724	0
4-DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	0	0	0	0
5-IMPOT SUR LES BENEFICES				
6-REPORT EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	99 117	30 701	150 777	13 120
TOTAL	2 197 405	507 721	2 069 683	476 289
EXCEDENT OU DEFICIT	-66 756	0	73 019	0

FED GL 034 0 00000 000057	Fédération de l'HERAULT		2024	
CROD				

	EXERCICE 2024		EXERCICE 2023	
B-CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1-CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
- Bénévolat	1 450 387	1 450 387	1 435 261	1 435 261
- Prestations en nature	46 824	46 824	203 276	203 276
- Dons en nature	1 919 685	1 919 685	2 076 715	2 076 715
2-CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	0		0	
3-CONCOURS PUBLICS EN NATURE				
- Prestations en nature	35 235		54 000	
- Dons en nature	444 627		521 783	
TOTAL	3 896 757	3 416 896	4 291 035	3 715 252
CHARGES PAR DESTINATION				
1-CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES				
- Réalisées en France	3 649 782	3 229 864	4 058 123	3 542 903
- Réalisées à l'étranger	115 413	87 401	83 806	62 014
2-CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS	73 564	55 709	84 803	62 752
3-CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	57 999	43 922	64 303	47 583
TOTAL	3 896 757	3 416 896	4 291 035	3 715 252

